



**CHAMBON
sur VOUEIZE**



Les Plus
Beaux Villages
de France®

Commune de Chambon sur Voueize

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de la Carte Communale de Chambon sur Voueize, du 24 août 2026 au 1^{er} octobre 2026 à 17h00 inclus, soit pour une durée de 39 jours consécutifs.

Par décision en date du 30 juin 2026, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges a désigné pour conduire l'enquête publique en qualité de commissaire enquêtrice titulaire Madame Marilyn MONBUREAU et Monsieur Lionel CHAIGNEAU en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public au secrétariat de la Mairie de Chambon sur Voueize, pendant toute la durée de l'enquête, du 24 août 2026 au 1^{er} octobre 2026 inclus, et consultable aux jours et horaires d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en Mairie aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, et sur le site internet www.ville-chambonsurveize.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignés sur les registres d'enquête déposés à la Mairie ou être adressées par écrit à la commissaire enquêtrice par courrier ou par voie électronique envoyé à mairie.chambonsurveize@wanadoo.fr (toujours à l'attention de la commissaire enquêtrice) avant le jeudi 1^{er} octobre 2026 à 16h30.

Ces observations, transmises par correspondances, seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et annexées au registre d'enquête.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Chambon sur Voueize pour recevoir ses observations, écrites ou orales, portant sur le projet d'élaboration de la carte communale de Chambon sur Voueize dans le cadre de permanence :

- Le vendredi 28 août 2026 de 09h00 à 12h00
- Le samedi 19 septembre 2026 de 09h00 à 12h00
- Le jeudi 1^{er} octobre 2026 de 14h à 17h00

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposée à la Mairie de Chambon sur Voueize et à la Préfecture de Guéret, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de remise du rapport, des conclusions et de l'avis.

Aux termes de l'enquête publique, le projet d'élaboration de la carte communale pourra être co-approuvé par le Conseil Municipal de la commune de Chambon sur Voueize et le Préfet de la Creuse, et deviendra opposable.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux ci-après : « LA MONTAGNE » et « LA CREUSE AGRICOLE ET RURALE ».

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Chambon sur Voueize.

Le Maire de Chambon sur Voueize
Claude TOURAND